

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT TARN

Commune SALIÈS
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT

du 16 décembre 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le seize décembre

CANTON
Albi-Sud

Nombre de conseillers

En exercice 12

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, **après convocation légale du 12 décembre 2024**, sous la présidence de **Jean-François ROCHEDREUX, le Maire.**

Présents 8

Votants 8

Etaient présents : Jean-François ROCHEDREUX, Jacky MIQUEL, Valérie JACQUET, Florence CABROL, Nathalie BRULANT, Bruno GASCON,
David FERRÉ et Raymond CHAPPERT.

Excusés : Bernard TOMINET, Bruno LACHENAUD, Thierry VAREILLES et Florence VOGEL.

CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE (2025) :
TARIFS

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du dernier conseil municipal tenu le 19 septembre 2024, les tarifs des repas, appliqués selon les quotients familiaux des familles étaient les suivants

Tranches d'imposition	Quotient familial	Prix du repas
1 ^{ère} tranche	QF < 700 €	0,90 €
2 ^{ème} tranche	700 € > QF > 1000 €	1,00 €
3 ^{ème} tranche	QF > 1000 €	3,68 €
Familles extérieures à la commune	QF < 1000 €	1,00 €
Familles extérieures à la commune	QF > 1000 €	4,23 €

La cantine devrait ouvrir ses portes courant février. Un avenant a été signé avec Ansamble pour continuer la livraison des repas pendant le mois de janvier.

En 2024, 11 523 repas enfants ont été servis dont 4 615 repas à 1 euros.

Afin d'équilibrer au mieux le budget et les dépenses à prévoir dans le cadre de la cantine, il est impératif d'augmenter les tarifs.

Monsieur le Maire rappelle quelques données : les familles sont composées de 53% de familles domiciliées à Saliès. La part des familles dont le Quotient Familial est supérieur à 1000 est de 64% et de 11% pour les familles ayant un quotient familial inférieur à 11%.

Monsieur le Maire rappelle également qu'afin de continuer à bénéficier des aides de l'Etat pour la tarification sociale des cantines scolaire, des conditions doivent être respectées. La grille tarifaire de restauration scolaire doit prévoir au moins trois tranches, calculées selon les revenus des

familles ou idéalement le quotient familial; au moins une tranche devant être inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1€. De plus, le tarif inférieur ou égal à 1€ est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000€.

Monsieur le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la modification de ces tarifs.

NOUVELLE TARIFICATION 2025

Tranches d'imposition	Quotient familial	Prix du repas
1 ^{ère} tranche	QF < 500	1,00 €
2 ^{ème} tranche	501 < QF < 700	1,00 €
3 ^{ème} tranche	701 < QF < 1000	1,00 €
4 ^{ème} tranche	1001 < QF < 1200	4,48
5 ^{ème} tranche	QF > 1200	4,58
Familles extérieures à la commune	QF < 1000	1,00 €
Familles extérieures à la commune	1001 < QF < 1200	5,03 €
Familles extérieures à la commune	QF > 1200	5,13 €

Tarif adulte extérieur : 7,00 €

Il est décidé de ne pratiquer qu'un seul tarif pour les repas confectionnés sur site ou livrés par Ansamble les mercredis et vacances scolaires.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la l'unanimité :

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire d'appliquer une modification du prix des repas comme indiqué dans la proposition ci-dessus.

PRECISE que le prix du repas sera facturé au tarif le plus élevé jusqu'à production par les familles de l'attestation du quotient familial par la CAF et ce, sans effet rétroactif ;

PRECISE que ces nouvelles dispositions seront appliquées dès le démarrage de la nouvelle cantine scolaire courant février 2025.

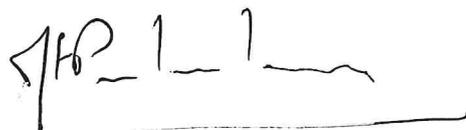
Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 16 décembre 2024

Le secrétaire de séance

Le Maire





Jacky MIQUEL

Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 23 DEC. 2024